



29.06.2010 – 09:35 Uhr

## Information de presse concernant la fête du 1er Août 2010 sur le Grütli

Zurich (ots) -

- Mister Suisse, Jan Bühlmann, orateur du 1er Août sur le Grütli

- Il donnera également lecture en trois langues du Pacte fédéral
- Il y a 150 ans, la Société suisse d'utilité publique (SSUP) achetait la prairie du Grütli et en faisait don à la Confédération

Les formulaires d'inscription à la fête du 1er Août 2010 sur le Grütli sont disponibles en ligne sur [www.rütli.ch](http://www.rütli.ch). En accord avec les cantons de Schwyz et d'Uri, il faudra à nouveau disposer d'un billet pour accéder à la fête du 1er Août sur le Grütli. Cette mesure de sécurité a été introduite en raison des perturbations provoquées à plusieurs reprises par des extrémistes de droite.

Le discours du Grütli sera prononcé par Annemarie Huber-Hotz, présidente de la Société suisse d'utilité publique (SSUP). L'actuel Mister Suisse, Jan-Oliver Bühlmann, sera l'orateur invité et donnera lecture en trois langues du Pacte fédéral. La Fête nationale revêt cette année une signification particulière pour la SSUP, puisque cette société célèbre en 2010 le 200e anniversaire de sa création. En outre, la SSUP a acquis il y a 150 ans exactement le terrain du Grütli, afin d'empêcher la construction d'un ensemble hôtelier que projetait un consortium étranger. En 1860, la SSUP a offert la prairie du Grütli à la Confédération qui lui en a confié la gestion. La cérémonie du 1er Août sera animée par des productions de joueurs de cor des alpes, de lanceurs de drapeaux et de jeunes chanteurs, avant le spectacle «Nid so schnell, Wilhelm Tell», de l'auteur-compositeur grison Linard Bardill, accompagné d'un chœur d'enfants.

Contact:

Société suisse d'utilité publique SSUP  
Schaffhauserstrasse 7  
8042 Zurich  
Tél.: +41/44/366'50'30  
E-mail: [info@sgg-ssup.ch](mailto:info@sgg-ssup.ch)  
Internet: [www.sgg-ssup.ch](http://www.sgg-ssup.ch)

Questions des médias:

Martin Hofer  
Mobile: +41/79/447'99'21

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011722/100606260> abgerufen werden.